



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/07/096

Commande publique – convention de mandat

**Séance du 7 juillet 2025**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Approbation de la clôture des comptes de la SPL 30 : Construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Vauvert (MSP)

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

### **Absents ayant donné procuration :**

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT  
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD  
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA  
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

### **Absente excusée :**

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/096

**RAPPORTEUR :** Jean DENAT, maire

**EXPOSE :** Dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune, en application de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, une convention de mandat a été signée avec la SPL 30 pour faire réaliser les études et les travaux, au nom et pour le compte de la commune, maître de l'ouvrage.

Conformément aux termes de la convention de mandat du 2 décembre 2019, le mandataire doit établir un dossier de clôture des comptes qui vise à présenter à la commune une description de la réalisation de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier.

La maison de santé pluriprofessionnelle est située au sein d'un futur pôle d'équipements à vocation médicosociale. La création de nouveaux équipements permettra de développer socialement et économiquement le quartier, tout en favorisant l'intégration dans le territoire de Petite Camargue.

Au total, le bâtiment compte plus de 500m<sup>2</sup>, dont 200m<sup>2</sup> d'espaces communs (accueil, attentes, salle de réunions, sanitaires...) et 333m<sup>2</sup> d'espaces santé regroupant 3 médecins, 4 infirmières, 1 orthophoniste, 1 kinésithérapeute, 2 psychologues, 2 orthoptistes et 1 coordinatrice. Un espace ressources santé pour l'aide logistique aux professionnels est également disponible ; le tout permettant de proposer une offre de soins diversifiée et coordonnée des professionnels de santé sur le territoire intercommunal afin de mieux répondre aux besoins des habitants.

**Réalisation financière de l'opération :**

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	669 135.70	AVANCES	830 000.00
HONORAIRES	66 744.88	PRODUITS FINANCIERS	2 447.74
REMUNERATION	82 608.48		
FRAIS DIVERS	12 214.69		
SOLDE DE L'OPERATION	<b>1 743.99</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>832 447.74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>832 447.74</b>

Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le protocole de clôture de l'opération tel que rédigé par le mandataire.

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'accepter le protocole de clôture de la SPL 30 pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle
- d'émettre un titre de recettes de 1 743.99 euros pour le remboursement de l'avance
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian

Suite délibération n° 2025/07/096

SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**La secrétaire de séance,**

**Christiane ESPUCHE**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 030-213003411-20250707-DE202507\_0096-DE